

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 7 mai 2020

Coronavirus-COVID-19 en Bourgogne-Franche-Comté A l'occasion du déconfinement, une nouvelle stratégie d'utilisation du masque pour contenir la propagation de l'épidémie

L'épidémie de covid-19 confirme aujourd'hui encore sa lente décline dans notre région, avec une baisse significative du nombre de patients hospitalisés et une augmentation sensible du nombre de patients sortis d'hospitalisation. Au moment où les mesures de déconfinement se mettent en place, les mesures barrières renforcées, les mesures de distanciation sociale et le port du masque, jouent un rôle crucial pour prévenir tout risque de 2^{ème} vague épidémique.

On enregistre ce jour 1 049 hospitalisations pour des formes graves de COVID-19, dont 112 dans les services de réanimation de la région. 906 décès sont recensés en établissements de santé ; 2 702 personnes sont sorties d'hospitalisation. Ces données confirment aujourd'hui encore la lente décline de l'épidémie dans notre région.

L'enjeu des masques pour réussir le déconfinement

Au moment où les mesures de déconfinement progressif se mettent en place, la circulation du virus est encore active sur notre territoire. Afin de limiter au maximum sa diffusion, et prévenir tout risque de reprise de l'épidémie, l'application des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale devra être strictement respectée. Le port du masque est un complément de ces mesures, il a le double effet de la protection du porteur et de celle de son entourage, puisqu'il contient l'émission des gouttelettes respiratoires potentiellement porteuses du virus.

Différents types de masques seront employés à compter du 11 mai :

- **Le masque chirurgical**, réservé prioritairement aux professionnels de santé, aux personnels et services en appui des structures de soins, aux personnels des Ehpad et des structures d'accueil des personnes handicapées intervenant auprès des résidents, sera également remis aux malades confirmés ou suspects ainsi qu'à leurs contacts proches. Il pourra être prescrit également aux personnes particulièrement à risque (ayant des pathologies sous-jacentes ou des immunodépressions sévères par exemple) ;
- **L'appareil de protection respiratoire filtrant FFP2**, réservé aux professionnels de santé réalisant des gestes médicaux invasifs ou des manœuvres au niveau de la sphère

respiratoire des patients (personnels de soins intensifs, personnels effectuant les prélèvements, chirurgiens-dentistes, masseurs kinésithérapeutes pour les actes de kinésithérapie respiratoire...);

- **Les masques grand public**, dits également alternatifs, à usage non sanitaire. Créés dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 et dans le prolongement des avis de l'ANSM, ils sont soit à usage unique, soit réutilisables avec des conditions de lavage. Leur usage est fortement recommandé pour les personnes présentant une vulnérabilité médicale. Leur usage en population générale fait également l'objet de préconisations adaptées aux différentes situations : dans les transports en commun, les supermarchés, les marchés, les drives, à l'école pour les enseignants et en milieu de travail. Ils peuvent même être rendus obligatoires dans certaines situations (transports en commun par exemple).

 Contact Presse :
Fabienne Chevalet
Tel. : 03 81 47 82 53

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason, 2 Place des Savoirs, CS 73535, 21035 Dijon cedex
<https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/>